

## **Ordonnance sur la formation professionnelle initiale**

### **Plan de formation**

**19103**

**Praticienne forestière AFP / Praticien forestier AFP**

**Forstpraktikerin EBA / Forstpraktiker EBA**

**Addetta selvicoltrice CFP / Addetto selvicoltore CFP**

**Forest worker Federal VET Certificate**

du 7 septembre 2012 (état le 1<sup>er</sup> décembre 2024)

---



# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PROFIL DE QUALIFICATION.....</b>	<b>3</b>
I.    PROFIL PROFESSIONNEL.....	3
II. <i>Tableau des compétences opérationnelles</i> .....	5
III.    NIVEAU D'EXIGENCE DU MÉTIER .....	6
<b>EXPLICATIONS CONCERNANT L'APPLICATION DU PLAN DE FORMATION .....</b>	<b>7</b>
<i>Compétences opérationnelles</i> .....	7
<i>Objectifs évaluateurs</i> .....	7
<i>Compétences méthodologiques, sociales et personnelles</i> .....	8
<i>Niveaux taxonomiques</i> .....	10
<b>PARTIE A – COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES.....</b>	<b>11</b>
DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 : RÉALISER DES TRAVAUX DE BÛCHERONNAGE DANS LE CADRE DE MÉTHODES DE RÉCOLTE MANUELLES .....	11
DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 : ENGAGER ET ENTRETENIR DES MOYENS TECHNIQUES.....	15
DOMAINE DE COMPÉTENCES 3 : RESPECTER LES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT AINSI QU'EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL. ....	19
DOMAINE DE COMPÉTENCES 4 : EXÉCUTER DES TRAVAUX DE SOINS AUX JEUNES PEUPELEMENTS ET DES PLANTATIONS .....	23
<b>PARTIE B – TABLEAU DES LEÇONS.....</b>	<b>26</b>
<b>PARTIE C – ORGANISATION, RÉPARTITION ET DURÉE DES COURS INTERENTREPRISES .....</b>	<b>27</b>
<i>Vocation</i> .....	27
<i>Responsabilité</i> .....	27
<i>Organes</i> .....	27
<i>Organisation et réalisation des cours</i> .....	27
<b>PARTIE D – PROCÉDURE DE QUALIFICATION.....</b>	<b>29</b>
1. <i>Organisation</i> .....	29
2. <i>Domaines de qualification</i> .....	29
3. <i>Notes d'expérience</i> .....	29
<b>APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR .....</b>	<b>30</b>
<b>MODIFICATION DU PLAN DE FORMATION .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE AU PLAN DE FORMATION .....</b>	<b>32</b>
<i>Annexe 1 – Glossaire</i> .....	32
<i>Annexe 2 - Mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé</i> .....	33
<i>Annexe 3 – Verbes utilisés pour les différents niveaux taxonomiques</i> .....	39
<i>Annexe 4 – Liste des documents relatifs à la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale de praticien forestier AFP avec indication des organes de diffusion.</i> .....	40

## Introduction

Les organisations du monde du travail dans le secteur forestier sont responsables de la formation professionnelle initiale de deux ans de praticienne forestière AFP et de praticien forestier AFP.

Afin de faciliter la lisibilité la dénomination praticien forestier sera utilisée dans ce document, en admettant que les deux sont inclus dans ce terme.

## Profil de qualification

### I. Profil professionnel

#### Domaine d'activité

Les praticiens forestiers AFP abattent et façonnent des arbres à la tronçonneuse dans le cadre de méthodes de récolte manuelles. Dans le domaine de la sylviculture, ils réalisent des travaux de soins aux jeunes forêts et de plantation selon les règles de l'art et en toute sécurité.

#### Compétences opérationnelles

Les praticiens forestiers AFP ont les compétences opérationnelles suivantes :

- Réaliser des travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes de récolte manuelles  
Dans leurs activités, ils identifient les dangers et apprécient les risques. Sur cette base ils prennent ensuite les décisions appropriées en matière de technique, d'organisation et de sécurité afin d'abattre et de façonner les arbres. Ils réalisent le travail d'abattage et de façonnage en utilisant les moyens de travail appropriés et participent aux travaux assistés par treuil (bûcheronnage).
- Engager et entretenir des moyens techniques.  
Dans leur travail, ils utilisent avec soin et en toute sécurité des moyens techniques (machines manuelles et outils) et en assurent l'entretien nécessaire.
- Respecter les prescriptions en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'en matière de sécurité au travail.  
Ils apprécient les dangers à leur place de travail et appliquent les prescriptions concernant la protection de la santé et de l'environnement ainsi que celles de la sécurité au travail. Ils prennent les mesures appropriées pour assurer leur sécurité ainsi que celle des collègues, de tiers, de l'environnement et des biens matériels.
- Exécuter des travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations  
Ils réalisent des mesures de soins aux jeunes peuplements et des plantations selon les consignes du supérieur, et en sécurité.

#### Exercice de la profession

Les praticiens forestiers AFP travaillent principalement sur des chantiers variés et évolutifs (postes de travail mobiles) au sein d'une équipe. Ils sont engagés comme main-d'œuvre à part entière dans diverses méthodes de récolte manuelles (sans débardage) et dans les autres domaines d'activités.

Le point fort de leurs activités réside dans la réalisation des tâches ou travaux de bûcheronnage dans le cadre d'une méthode de travail. Le supérieur procède au choix de cette méthode de récolte, organise sa mise en œuvre et en assure la supervision. Ce supérieur assume la responsabilité globale de la réalisation du chantier.

Dans le cadre du bûcheronnage, les praticiens forestiers AFP prennent en charge les travaux d'abattage et de façonnage des arbres qui leur sont attribués. À cet effet, ils prennent pour chaque arbre les décisions qui découlent de l'appréciation de l'arbre et de son environnement (canevas, technique, moyens, sécurité, mesures).

Les praticiens forestiers AFP connaissent les possibilités et les limites d'utilisation des moyens de travail, des carburants et des adjuvants. Ils les utilisent en conformité avec les notices d'utilisation et les prescriptions concernant la protection des personnes, de la nature et de l'environnement.

Dans ce cadre, ils assument la responsabilité de la réalisation de leurs tâches. Pour chaque travail à réaliser, ils apprécient l'environnement et les dangers afin de prendre sur cette base les décisions appropriées (par exemple technique à appliquer, moyens de travail à engager, mesures de sécurité à prendre).

Ils connaissent les limites de leurs propres capacités et compétences de décision, en cas de besoin ils demanderont du soutien à un collègue de travail disposant d'une qualification supérieure (forestier-bûcheron CFC) ou à leur supérieur.

### **Contribution du métier à la société, à l'économie, à la nature et à la culture**

Le bois est une ressource naturelle et renouvelable qui a de l'avenir. Par leur travail de professionnels, les praticiens forestiers AFP contribuent à produire et à fournir au marché cette matière première indigène.

Dans le cadre de leurs différentes activités professionnelles, les praticiens forestiers AFP sont en contact avec le public. Ils sont capables d'expliquer le sens et l'utilité de leur travail et contribuent ainsi à une image positive de la forêt auprès du grand public.

Dans le contexte du développement durable, la forêt et le bois bénéficient d'une image positive comme source d'une matière première renouvelable. Mais la société et la population veulent également une forêt soignée, sûre et écologique qu'ils peuvent utiliser comme espace pour des activités de loisirs et pour se ressourcer. Pour assurer les multiples prestations de la forêt, l'économie forestière a et aura besoin d'une main d'œuvre qualifiée et ceci malgré la mécanisation autant pour la production du bois que pour la conservation de l'espace naturel que représente la forêt.

Les métiers de la forêt restent aussi à l'avenir un tremplin attrayant pour entrer dans le monde professionnel. L'offre de deux niveaux dans la formation professionnelle initiale permet des solutions individuellement adaptées en fonction des capacités des candidats et aux besoins multiples du marché du travail. La formation professionnelle initiale avec attestation ouvre à des jeunes, avec un sens pratique, la voie vers une activité professionnelle certes exigeante, mais néanmoins polyvalente et variée.

## II. Tableau des compétences opérationnelles

Domaines de compétences	Compétences opérationnelles			
1 Réaliser des travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes de récolte manuelles.	<p><b>1.1 – Utiliser les caractéristiques techniques des essences lors des travaux de bûcheronnage</b> Connaître les caractéristiques et défauts du bois des 10 essences d'importance régionale et utiliser ces caractéristiques lors des travaux de bûcheronnage.</p>	<p><b>1.2 – Mettre en place la signalisation du chantier et organiser la place de travail</b> Mettre en place la signalisation sur la base du plan de coupe et selon les consignes du chef d'équipe ainsi qu'aménager sa place de travail sur le chantier de coupe.</p>	<p><b>1.3 – Abattre et façonner des arbres</b> Apprécier l'arbre et son environnement. Abattre l'arbre en toute sécurité, en appliquant les techniques appropriées, en utilisant les moyens adaptés et en ménageant le peuplement restant. Façonner les arbres et les débiter selon la liste des assortiments.</p>	<p><b>1.4 – Participer aux travaux assistés par treuil</b> Participer aux travaux assistés par treuil (bûcheronnage) pratiqués dans l'entreprise en respectant la sécurité.</p>
2 Engager et entretenir des moyens techniques.	<p><b>2.1 – Utiliser les moyens techniques manuels</b> Utiliser les moyens techniques manuels en respectant les prescriptions propres à l'entreprise, les règles de sécurité et de protection de la santé ainsi qu'en respectant l'environnement.</p>	<p><b>2.2 – Entretenir la tronçonneuse et les outils</b> Entretenir ses moyens techniques dans les règles de l'art et en toute sécurité. Détecter des pannes à sa tronçonneuse.</p>	<p><b>2.3 – Entretenir la chaîne de la tronçonneuse</b> Réaliser les mesures d'entretien de la chaîne de sa tronçonneuse dans les règles de l'art et en respectant les règles de sécurité.</p>	<p><b>2.4 – Manipuler les carburants et les adjuvants</b> Utiliser, entreposer et évacuer les carburants et adjuvants de façon sûre et autonome et en respectant l'environnement</p>
3 Respecter les prescriptions en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'en matière de sécurité au travail.	<p><b>3.1 – Identifier les dangers et apprécier les risques</b> Identifier les dangers sur le chantier et apprécier les risques.</p>	<p><b>3.2 – Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection.</b> Respecter les règles de sécurité et appliquer les mesures appropriées pour assurer sa propre sécurité et celle des collègues ainsi que la protection des tiers et des biens matériels</p>	<p><b>3.3 – Respecter les consignes de l'organisation des secours et porter secours</b> En cas d'accident, réaliser les mesures fixées par l'organisation des secours.</p>	<p><b>3.4 – Appliquer les règles et les consignes de protection de la santé et de l'environnement.</b> Adopter un comportement favorable à sa santé et à la prévention des maladies professionnelles ainsi qu'éviter les atteintes à la nature et à l'environnement.</p>
4 Exécuter des travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations.	<p><b>4.1 – Identifier les essences et tenir compte des exigences sylvicoles</b> Expliquer les exigences sylvicoles des 10 essences (arbres) d'importance régionale.</p>	<p><b>4.2 – Réaliser des travaux de plantation</b> Préparer une surface à planter, planter et protéger les plants selon les consignes reçues. Protéger les plants lors du transport et du stockage.</p>	<p><b>4.3 – Réaliser des soins aux jeunes peuplements</b> Réaliser des soins aux jeunes peuplements selon les consignes reçues, et en toute sécurité.</p>	

### **III. Niveau d'exigence du métier**

Le niveau d'exigence du métier est fixé dans le plan de formation (Partie A – compétences opérationnelles) par le niveau taxonomique (C1 à C6) indiqué pour chaque objectif évaluateur.

# Explications concernant l'application du plan de formation

## Compétences opérationnelles

Les **domaines de compétences** (opérationnelles) classifient les compétences opérationnelles en un petit nombre de groupes. Ils donnent un aperçu des activités et des défis auxquels les professionnels sont confrontés dans la pratique professionnelle.

Les **compétences opérationnelles** décrivent l'aptitude à maîtriser les situations les plus importantes du métier. Cette aptitude est nécessaire pour répondre aux exigences du monde du travail. Les domaines de compétences et les compétences opérationnelles établissent le lien entre la formation et la pratique et ils servent de référence obligatoire aux trois lieux de formation. Ils servent de base à la définition des étapes de la formation, au développement et à l'évaluation des compétences.

## Objectifs évaluateurs

Les **objectifs évaluateurs** structurent le processus d'apprentissage et fixent les étapes menant aux compétences opérationnelles exigées. Ils sont répartis entre les trois lieux de formation et règlent donc les responsabilités pour l'enseignement des différentes connaissances et des savoir-faire ainsi que la collaboration des trois lieux de formation. Chaque lieu de formation assume la responsabilité des objectifs évaluateurs qui lui sont attribués. Des niveaux taxonomiques sont affectés aux différents objectifs évaluateurs (voir page 10).

Afin de garantir l'atteinte des objectifs, on tiendra compte des règles suivantes :

- Tous les objectifs ont la même valeur. Leur ordre dans le plan n'est en relation ni avec leur priorité, ni avec la date de réalisation durant la formation.
- Les domaines de compétences «Engager et entretenir des moyens techniques» et «Respecter les prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé» définissent des compétences techniques transversales servant de base à tous les domaines de compétences.
- Dans le cadre des cours interentreprises, de nombreux objectifs évaluateurs ne pourront être atteints que sous la conduite d'un formateur (initiation aux techniques, méthodes et gestes). Ensuite, l'application pratique et l'assimilation de ce savoir-faire seront à assurer par l'entreprise formatrice. - *Afin de faciliter la lisibilité des objectifs évaluateurs des cours interentreprises, cette particularité n'est pas répétée systématiquement dans les objectifs.*

Le développement des **compétences méthodologiques, sociales et personnelles** est à intégrer par les trois lieux de formation dans le développement des compétences opérationnelles. C'est pourquoi une référence à ces compétences générales est indiquée pour chaque compétence opérationnelle.

## Compétences méthodologiques, sociales et personnelles

### Compétences méthodologiques (CM)

#### CM1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter des tâches professionnelles et personnelles, les praticiens forestiers AFP mettent en œuvre des méthodes et des moyens appropriés. Ceux-ci leur permettent de travailler de manière ordonnée, de fixer des priorités, d'agir de façon ciblée, systématique, rationnelle et en respectant la sécurité. Ils organisent leur travail et aménagent leur place de travail. Ils utilisent les moyens de travail et de protection appropriés. Ils évaluent leur travail et les résultats obtenus.

#### CM2 Approche, déroulement des opérations et conscience des incidences

Les praticiens forestiers AFP conçoivent leurs activités comme un maillon de la chaîne de travail et des activités de l'entreprise. Dans leur travail, ils tiennent compte de la suite logique des étapes de travail et des interfaces en amont et en aval dans le déroulement des opérations. Ils sont conscients des incidences de leurs activités sur leurs collègues, sur le succès de l'entreprise et sur l'avenir de la forêt.

#### CM3 Stratégies d'apprentissage et de travail

Les praticiens forestiers AFP connaissent leurs propres démarches d'apprentissage. Ils utilisent des méthodes et moyens appropriés pour améliorer leur aptitude d'apprentissage et pour gérer l'information. Ils organisent leur processus d'apprentissage et se procurent les informations nécessaires à leurs objectifs de façon autonome. Pour apprendre, accomplir les tâches et résoudre les problèmes, ils adoptent des stratégies qui leur conviennent, de manière à apprendre avec plaisir, satisfaction et succès.

#### CM4 Comportement écologique

On ne peut travailler sans tenir compte des problèmes écologiques. Dans leur travail quotidien, les praticiens forestiers AFP réduisent les nuisances pour la nature au strict minimum. À cet effet, ils pratiquent une utilisation rationnelle et écologique des matériaux, des moyens de travail, des carburants, des adjuvants et des équipements de l'entreprise. Ils évacuent les déchets et les carburants en respectant les prescriptions sur la protection de l'environnement.

### Compétences sociales et personnelles

#### CS1 Communication, savoir-vivre et aptitude à travailler en équipe

La communication transparente au sein de l'entreprise et les contacts avec l'extérieur sont des aspects importants de toutes les activités forestières. Au contact de leurs supérieurs, des collègues de travail, du grand public et des clients, les praticiens forestiers AFP font preuve de respect, discutent avec sérénité, sont aimables, honnêtes et disponibles.

Les praticiens forestiers AFP réalisent leurs tâches le plus souvent au sein d'une équipe. Ils respectent les consignes du chef d'équipe et contribuent à atteindre les objectifs communs.

#### CS2 Autonomie et responsabilité

Les praticiens forestiers AFP sont des professionnels responsables qui contribuent à l'exploitation durable de la forêt. Comme collaborateurs, ils font preuve d'esprit d'initiative et prennent des responsabilités dans leur quotidien professionnel en respectant les objectifs, priorités et échéances fixés d'un commun accord.

**CS3 Santé et sécurité au travail**

Dans leur quotidien, les praticiens forestiers AFP utilisent l'observation, l'analyse des informations recueillies et la réflexion en réseau comme bases pour ménager leur santé, atteindre les objectifs, travailler en sécurité et de façon économique. Tant dans l'organisation que dans l'exécution du travail, ils prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger leur intégrité corporelle, les collègues de travail et les visiteurs en forêt, ainsi que les moyens de travail et l'environnement. Ils apprécient les situations de travail et adaptent leur comportement aux changements fréquents (conditions météorologiques, postes de travail mobiles).

**CS4 Aptitude à faire face à des conflits**

Dans leur quotidien professionnel, les praticiens forestiers AFP côtoient des personnes ayant une multitude d'opinions et de valeurs, ce qui provoque inévitablement des situations conflictuelles. Dans ces cas, ils acceptent la confrontation tout en réagissant avec calme et sérénité. Ils respectent la personnalité des interlocuteurs, ils acceptent la critique et d'autres opinions. Ils discutent de manière objective et contribuent à développer des solutions constructives.

**CS5 Résistance au stress**

Les praticiens forestiers AFP travaillent souvent dans des terrains difficiles et supportent des conditions météorologiques très variables. Ils déplacent de lourdes charges et se servent de machines et d'équipements importants. Les risques et dangers propres aux activités forestières posent des défis tant sur le plan physique qu'émotionnel et mental. Ils maîtrisent ces situations de pression en abordant les tâches attribuées de manière calme, réfléchie et en s'appuyant sur leurs compétences professionnelles. Ils font face aux intempéries, ils sont endurants et persévérants. Ils gardent la vue d'ensemble dans les situations critiques.

**CS6 Flexibilité et apprentissage tout au long de la vie**

Le quotidien professionnel des praticiens forestiers AFP sont appelés à s'adapter à des situations et conditions variables. Ils ont la capacité de s'adapter à des conditions qui changent souvent rapidement et à l'évolution du contexte. Ils développent leur aptitude à l'apprentissage tout au long de la vie afin d'acquérir de nouvelles compétences pour renforcer leur personnalité et assurer leur employabilité.

## Niveaux taxonomiques

Chaque objectif évaluateur est caractérisé par un niveau taxonomique (NT). On distingue six niveaux taxonomiques de compétence (C1 à C6), qui expriment le niveau d'exigence cognitif de chaque objectif évaluateur (= OE).

Ces niveaux cognitifs signifient respectivement :

### **C1 – savoir**

Restituer des informations mémorisées et s'y référer dans des situations similaires.

*Exemple OE 4.2.3 : Ils énumèrent les critères importants pour le transport et le stockage des plants.*

### **C2 – comprendre**

Décrire une situation en utilisant ses propres mots.

*Exemple OE 1.1.1 : Ils décrivent les caractéristiques techniques essentielles du bois de 10 essences d'importance régionale et expliquent leur importance pour la récolte et l'utilisation du bois.*

### **C3 – appliquer**

Transférer des connaissances dans des situations nouvelles.

*Exemple OE 2.2.5 : Je réalise l'entretien de la tronçonneuse selon le mode d'emploi.*

### **C4 – analyser**

Décomposer une situation ou un travail en ses éléments, reconnaître les rapports entre ces éléments et identifier les caractéristiques selon lesquelles ils sont organisés entre eux.

*Exemple OE 1.2.1 : Je décris le plan de coupe et en déduis les conséquences pour mon travail.*

### **C5 – synthétiser**

Combiner les différents éléments et les réunir en un ensemble.

*Exemple : (dans le présent plan de formation il n'y a pas d'objectif du niveau C5).*

### **C6 – évaluer**

Évaluer des situations, propositions, solutions, méthodes, matériaux, etc., selon des critères et des normes déterminés.

*Exemple OE 1.3.1 : J'apprécie l'arbre et son environnement de façon systématique et en déduis les mesures techniques et de sécurité nécessaires.*

*NB : Les verbes utilisés pour les objectifs évaluateurs du présent plan de formation ont été classés en fonction des niveaux taxonomiques de compétence (annexe 2). Cependant, selon le contexte les mêmes verbes peuvent être attribués à plus d'un niveau taxonomique.*

## Partie A – Compétences opérationnelles

### Domaine de compétences 1 :

### Réaliser des travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes de récolte manuelles.

*Les praticiens forestiers identifient les dangers et apprécient les risques de leur place de travail. Sur cette base, ils prennent ensuite les décisions appropriées en matière de technique, d'organisation et de sécurité afin d'abattre et façonner les arbres. Ils réalisent le travail d'abattage et de façonnage en utilisant les moyens de travail appropriés et participent aux travaux assistés par treuil (bûcheronnage).*

#### Compétence opérationnelle 1.1 :

#### Utiliser les caractéristiques techniques des essences lors des travaux de bûcheronnage.

*Connaître les caractéristiques et défauts du bois des 10 essences d'importance régionale et utiliser ces caractéristiques lors des travaux de bûcheronnage.*

CM2 Approche, déroulement des opérations et conscience des incidences

CS2 Autonomie et comportement responsable

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
1.1.1	Ils énumèrent les caractéristiques essentielles du bois des 10 essences d'importance régionale et expliquent leur influence sur la récolte et l'utilisation du bois. (C2)	Je tiens compte des caractéristiques du bois de chaque essence et les utilise lors du travail de récolte des bois. (C3)	Ils tiennent compte des caractéristiques du bois de chaque essence et les utilisent lors du travail de récolte des bois. (C3)
1.1.2	Ils décrivent les défauts du bois les plus importants et leur origine. (C2)		
1.1.3	Ils expliquent les conséquences des défauts du bois pour son utilisation. (C2)		
1.1.4	Ils expliquent les mesures essentielles de conservation du bois lors de la récolte. (C2)	Je mets en œuvre les mesures de conservation du bois lors de la récolte. (C3)	Ils mettent en œuvre les mesures de conservation du bois lors de la récolte. (C3)

**Compétence opérationnelle 1.2 :****Mettre en place la signalisation du chantier et organiser la place de travail.**

*Mettre en place la signalisation sur la base du plan de coupe et selon les consignes du chef d'équipe ainsi qu'aménager sa place de travail sur le chantier de coupe.*

CM2 Approche, déroulement des opérations et conscience des incidences

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
1.2.1	Ils expliquent le contenu et l'utilité de l'organisation de coupe. (C2)	Je décris le plan de coupe et en déduis les conséquences pour mon travail. (C4)	Ils interprètent un plan de coupe sous la conduite d'un formateur. (C4)
1.2.2		Je prépare mon équipement complet pour le travail sur le chantier d'exploitation. (C3)	Ils préparent leur équipement complet pour le travail sur le chantier d'exploitation. (C3)
1.2.3	Ils expliquent les principes et prescriptions relatifs à la sécurité et à la signalisation d'un chantier d'exploitation. (C2)	Je prépare le chantier d'exploitation selon l'ordre reçu et place la signalisation selon les indications du plan de coupe. (C3)	Ils préparent le chantier d'exploitation selon l'ordre reçu et placent la signalisation selon les prescriptions de sécurité en vigueur. (C3)
1.2.4		J'organise et installe ma place de travail dans la coupe et fixe le déroulement des travaux. (C3)	Ils organisent et installent leur place de travail dans la coupe et fixent le déroulement des travaux. (C3)

### Compétence opérationnelle 1.3 : Abattre et façonner des arbres.

*Apprécier l'arbre et son environnement. Abattre l'arbre en toute sécurité, en appliquant les techniques appropriées, en utilisant les moyens appropriés et en ménageant le peuplement restant. Façonner les arbres et les débiter selon la liste des assortiments.*

CM1 Techniques de travail

CM2 Approche, déroulement des opérations et conscience des incidences

CS1 Communication, savoir-vivre et aptitude à travailler en équipe

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

CS5 Résistance au stress

No	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
1.3.1	Ils expliquent le canevas de l'appréciation de l'arbre et de son environnement selon les normes en vigueur (directives CFST 2134 Travaux forestiers) (C2)	J'apprécie l'arbre et son environnement et en déduis les mesures techniques et de sécurité nécessaires (C6).	Ils apprécient l'arbre et son environnement et en déduisent les mesures techniques et de sécurité nécessaires. (C6).
1.3.2		J'abats des arbres en toute sécurité, selon les techniques appropriées et en ménageant le peuplement restant. (C4)	Ils expliquent les techniques d'abattage reconnues et leurs domaines d'application. Ils abattent des arbres en toute sécurité selon les techniques appropriées et en ménageant le peuplement restant. (C4)
1.3.3		J'ébranche des arbres abattus en appliquant la technique appropriée. (C3)	Ils expliquent les techniques d'ébranchage courantes applicables aux feuillus ou aux résineux. Ils ébranchent des arbres abattus en appliquant la technique appropriée. (C3)
1.3.4		J'évalue les tensions d'un tronc et exécute des tailles de débitage selon la technique appropriée. (C6)	Ils expliquent les techniques de débitage courantes et leurs domaines d'application. Ils évaluent les tensions d'un tronc et exécutent la taille de débitage selon la technique appropriée. (C6)
1.3.5		Je façonne des arbres en choisissant la procédure adéquate et en respectant la suite logique des opérations. (C3)	Ils expliquent les différentes procédures de façonnage. Ils façonnent des arbres en choisissant la procédure adéquate et en respectant la suite logique des opérations. (C3)
1.3.6	Ils expliquent les directives en vigueur pour le débitage du bois. (C2)	J'évalue la qualité et débite les grumes selon la liste des assortiments. (C4)	Ils débitent les grumes sous la conduite d'un formateur selon la liste des assortiments. (C3)

### Compétence opérationnelle 1.4 : Participer aux travaux assistés par treuil (bûcheronnage).

*Participer aux travaux assistés par treuil (bûcheronnage) pratiqués dans l'entreprise en respectant la sécurité.*

CS1 Communication, savoir-vivre et aptitude à travailler en équipe  
CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
1.4.1	Ils expliquent les règles de la communication à l'aide des signes et de la communication par radio. (C2)	Je communique à l'aide des signes ou par radio avec les personnes impliquées dans les travaux assistés par treuil. (C3)	Ils communiquent à l'aide des signes ou par radio avec les personnes impliquées dans les travaux assistés par treuil. (C3)
1.4.2		Je croche des charges correctement au treuil. (C4).	Ils crochent des charges au treuil. (C3)
1.4.3	Ils expliquent les zones à risques lors des travaux assistés par treuil. (C2)	Lors des travaux assistés par treuil, je reconnais les zones à risques et j'évolue en dehors de ces zones. (C4)	Lors des travaux assistés par treuil, ils reconnaissent les zones à risques et ils évoluent en dehors de ces zones. (C4)

## Domaine de compétences 2 : Engager et entretenir des moyens techniques.

Les praticiens forestiers utilisent avec soin et en toute sécurité les moyens techniques, ils réalisent les mesures d'entretien nécessaires.

### Compétence opérationnelle 2.1 : Utiliser les moyens techniques manuels.

*Utiliser les moyens techniques manuels en respectant les prescriptions propres à l'entreprise, les règles de sécurité et de protection de la santé ainsi qu'en respectant l'environnement.*

CM1 Techniques de travail  
CM4 Comportement écologique  
CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
2.1.1		Je choisis les moyens appropriés à mon travail. (C4)	Ils nomment et expliquent les moyens techniques et leurs domaines d'application. (C2)
2.1.2	Ils expliquent les prescriptions de sécurité pour le transport des moyens techniques. (C2)	Je transporte les moyens techniques en respectant les prescriptions de sécurité. (C4)	Ils transportent les moyens techniques en respectant les prescriptions de sécurité. (C4)
2.1.3	Ils expliquent les prescriptions de sécurité pour le maniement et l'utilisation des moyens techniques. (C2)	Je manie et utilise les moyens techniques avec soin, en respectant les prescriptions de sécurité et l'environnement. (C4)	Ils manient et utilisent les moyens techniques avec soin, en respectant les prescriptions de sécurité et l'environnement. (C4)

## Compétence opérationnelle 2.2 : Entretien la tronçonneuse et les outils

*Entretien des moyens techniques dans les règles de l'art et en toute sécurité ainsi que détecter des pannes à sa tronçonneuse.*

CM4 Comportement écologique

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
2.2.1			Ils expliquent les travaux d'entretien indispensables aux moyens techniques. (C2)
2.2.2	Ils décrivent les moyens et produits servant à l'entretien de la tronçonneuse et des outils. (C2)	J'utilise correctement les moyens et produits servant à l'entretien des moyens techniques. (C3)	Ils utilisent correctement les moyens et produits servant à l'entretien des moyens techniques. (C3)
2.2.3			Ils expliquent l'équipement nécessaire à l'entretien des moyens techniques. Ils aménagent cette place selon les consignes reçues. (C2)
2.2.4		J'aménage la place de travail pour l'entretien des moyens techniques. (C3).	Ils aménagent la place de travail pour l'entretien des moyens techniques. (C3)
2.2.5		Je réalise l'entretien de la tronçonneuse selon le mode d'emploi. (C3)	Ils réalisent l'entretien de la tronçonneuse selon le mode d'emploi. (C3)
2.2.6		Je détecte les pannes d'une tronçonneuse à l'aide du tableau de détection des pannes. (C3)	Ils détectent les pannes d'une tronçonneuse à l'aide du tableau de détection des pannes. (C3)
2.2.7		Je réalise l'entretien des outils les plus courants selon le mode d'emploi. (C3)	Ils réalisent l'entretien des outils les plus courants selon le mode d'emploi. (C3)

### Compétence opérationnelle 2.3 : Entretien la chaîne de la tronçonneuse.

Réaliser les mesures d'entretien de la chaîne de sa tronçonneuse dans les règles de l'art et en respectant les règles de sécurité.

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
2.3.1	Ils expliquent les éléments et le fonctionnement de la chaîne de tronçonneuse. (C2)		Ils expliquent les éléments et le fonctionnement de la chaîne de tronçonneuse. (C2)
2.3.2	Ils expliquent les caractéristiques des types de chaîne courants et leurs types de gouges. (C2)		Ils expliquent les caractéristiques des types de chaîne courants et leurs types de gouges. (C2)
2.3.3	Ils expliquent les chaînes courantes et leur domaine d'utilisation. (C2).	Je choisis la nouvelle chaîne appropriée pour ma tronçonneuse. (C3)	Ils choisissent de nouvelles chaînes de tronçonneuse. (C3)
2.3.4	Ils décrivent la procédure et les moyens nécessaires à l'affûtage et à l'entretien des chaînes de tronçonneuse. (C2).		Ils décrivent la procédure et les moyens nécessaires à l'affûtage et à l'entretien des chaînes de tronçonneuse. (C2)
2.3.5		J'affûte et j'entretiens des chaînes de tronçonneuse. (C3)	Ils affûtent des chaînes à la lime et les entretiennent. (C3)

## Compétence opérationnelle 2.4 : Manipuler les carburants et adjuvants.

*Utiliser, entreposer et évacuer les carburants et les adjuvants de façon sûre et autonome et en respectant l'environnement.*

CM4 Comportement écologique  
CS2 Autonomie et comportement responsable  
CS3 Santé et sécurité au travail

No	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
2.4.1	Ils expliquent les dangers et nuisances pour l'homme, la nature et l'environnement causés par les carburants, adjuvants. (C2)		
2.4.2	Ils nomment les mesures permettant de réduire et éviter ces dangers et nuisances. (C2)		
2.4.3	Ils expliquent les prescriptions régissant l'utilisation des carburants et adjuvants. (C2)	J'entrepose et utilise les moyens techniques, les carburants et adjuvants en respectant et ménageant la nature et l'environnement. Après utilisation, j'en assure l'évacuation et le recyclage. (C3).	Ils entreposent et utilisent les moyens techniques, les carburants et adjuvants qui leur sont confiés en respectant et ménagent la nature et l'environnement. (C3)
2.4.4	Ils expliquent les mesures à prendre en cas d'accident avec des substances dangereuses pour l'environnement. (C2)	Je déclenche les mesures appropriées en cas d'accident avec des substances dangereuses pour l'environnement. (C3)	
2.4.5		Je réalise l'évacuation correcte des déchets (métaux, matières synthétiques, bois traités) et des substances dangereuses (carburants, huiles, adjuvants) selon les consignes de l'entreprise. (C3)	Ils évacuent, sous conduite, des déchets et les substances dangereuses (carburants, huiles, adjuvants) selon les consignes du chef de cours. (C2)

## Domaine de compétences 3 :

### Respecter les prescriptions en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'en matière de sécurité au travail.

À leur place de travail, les praticiens forestiers apprécient les dangers et appliquent les prescriptions concernant la protection de la santé et de l'environnement ainsi que celles de la sécurité au travail. Ils prennent les mesures appropriées pour assurer leur sécurité ainsi que celle des collègues, de tiers, de l'environnement et des biens matériels.

#### Compétence opérationnelle 3.1 :

#### Identifier les dangers et apprécier les risques.

*Identifier les dangers sur le chantier et apprécier les risques.*

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

CS6 Flexibilité et apprentissage tout au long de la vie

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
3.1.1	Ils expliquent à l'aide d'exemples les dangers et les risques émanant de leur travail, pour eux-mêmes, pour les collègues et pour des tiers. (C2)	J'identifie les dangers et les risques émanant de mon travail quotidien dans l'entreprise, pour moi-même, pour mes collègues et pour des tiers. Je prends les mesures appropriées. (C4).	Ils identifient les dangers et les risques émanant de leur travail, pour eux-mêmes, pour les collègues et pour des tiers. (C3)
3.1.2	Ils expliquent la responsabilité de l'employé dans la mise en œuvre des mesures de protection appropriées. (C2)		
3.1.3	Ils énumèrent les prescriptions légales en matière de protection de la santé, de la nature et de l'environnement ainsi qu'en matière de sécurité au travail et de protection des tiers. (C1)	Lors du travail quotidien je mets en œuvre les prescriptions légales et les directives de l'entreprise en matière de protection de la santé, de la nature et de l'environnement ainsi que de sécurité au travail et de protection des tiers. (C3)	Ils expliquent les prescriptions légales en matière de protection de la santé, de la nature et de l'environnement ainsi que de sécurité au travail et de protection des tiers. (C2)
3.1.4	Ils décrivent les dangers et les risques d'accident à prendre en compte durant la préparation et l'exécution des travaux. Ils expliquent les conséquences et les mesures de sécurité à prendre. (C2)	J'identifie les risques et les dangers sur le chantier en rapport avec une mission. J'accomplis la mission en tenant compte des mesures de sécurité appropriées. (C4)	Ils identifient les risques et les dangers sur le chantier durant la préparation et l'exécution des travaux. Ils prennent les mesures appropriées sous la conduite d'un formateur. (C3)
3.1.5	Ils décrivent la statistique des accidents en forêt, les causes et conséquences des accidents. Ils présentent des mesures préventives contre les accidents de travail et de loisirs. (C2)	Je mets en œuvre des mesures préventives contre les accidents dans le cadre de mon travail et durant mes loisirs. (C3)	

**Compétence opérationnelle 3.2 :****Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection.**

Respecter les règles de sécurité et appliquer les mesures de sécurité appropriées pour assurer sa propre sécurité et celle des collègues ainsi que la protection des tiers et des biens matériels.

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
3.2.1	Ils présentent leur équipement de protection individuelle, expliquent sa composition et ses fonctions. (C2)	J'utilise correctement mon équipement de protection individuelle (EPI). (C4)	Ils utilisent correctement leur équipement de protection individuelle. (C4)
3.2.2		J'apprécie l'état et l'efficacité de l'EPI d'après des critères précis et je l'entretiens correctement. (C4)	
3.2.3	Ils expliquent les mesures assurant la sécurité des collègues, des tiers ainsi que des infrastructures et biens matériels. (C2)	Je mets en œuvre les mesures assurant la sécurité des collègues, des tiers ainsi que des infrastructures et des biens matériels. (C4)	Ils déterminent et mettent en œuvre les mesures assurant la sécurité des collègues, des tiers ainsi que des infrastructures et des biens matériels, sous la conduite d'un formateur. (C4)

**Compétence opérationnelle 3.3 :****Respecter les consignes de l'organisation des secours et porter secours.**

*En cas d'accident, réaliser les mesures fixées par l'organisation des secours.*

CM2 Approche, déroulement des opérations et conscience des incidences

CS2 Autonomie et comportement responsable

No	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
3.3.1	Ils expliquent les points clés de l'organisation des secours d'une entreprise. (C2)	J'explique l'organisation des secours de l'entreprise et son fonctionnement. (C2)	Ils expliquent les exigences que doit remplir l'organisation des secours d'une entreprise et les tâches qui leur incombent personnellement. (C2)
3.3.2	Ils expliquent les procédures, règles de comportement et les mesures prévues par l'organisation des secours de leur entreprise. (C2)	Je donne l'alerte en cas d'accidents et mets en œuvre les procédures et mesures fixées par l'organisation des secours. (C4)	En cas d'accident ils donnent l'alerte et mettent en œuvre les mesures de secours. (C4)
3.3.3	Ils expliquent leurs droits et obligations en leur qualité de sauveteurs. (C2)		
3.3.4	Ils décrivent les mesures et gestes de premiers secours selon le schéma ABC. (C2)	En cas d'accident au travail, je réalise les gestes de premiers secours selon l'ABC. (C4)	En cas d'accident au travail, ils réalisent les gestes de premiers secours (en faveur des personnes accidentées). (C4)

### Compétence opérationnelle 3.4 : Appliquer les règles et les consignes de protection de la santé et de l'environnement.

*Adopter un comportement favorable à sa santé et à la prévention des maladies professionnelles ainsi qu'éviter les atteintes à la nature et à l'environnement.*

CS2 Autonomie et comportement responsable

CS3 Santé et sécurité au travail

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
3.4.1	Ils expliquent les mesures assurant la protection de la santé, de la nature et de l'environnement ainsi que la sécurité au travail de la main-d'œuvre en forêt. (C2)	Je mets en œuvre au quotidien les mesures assurant la protection de la santé, de la nature et de l'environnement ainsi que la sécurité au travail. (C3)	Dans le cadre de leur travail, ils mettent en œuvre sous conduite les mesures assurant la protection de leur santé, de la nature et de l'environnement ainsi que la sécurité au travail. (C3)
3.4.2	Ils expliquent les causes, les effets et les conséquences à long terme des dommages à la santé et des maladies professionnelles. (C2)		
3.4.3	Ils expliquent les mesures adéquates pour prévenir les maladies professionnelles. (C2)	J'applique les mesures adaptées à l'entreprise et à mon travail pour prévenir les maladies professionnelles. (C3)	Sous la conduite d'un formateur, ils prennent les mesures adaptées aux situations concrètes pour prévenir les maladies professionnelles. (C3)
3.4.4	Ils expliquent les exigences d'une nutrition adaptée à leur métier. (C2)		
3.4.5	Ils décrivent les risques des postures forcées qui apparaissent dans leur travail avec leurs conséquences. (C2)		
3.4.6	Ils expliquent les mesures permettant d'éviter ces positions. (C2)	J'évite ou réduis les postures forcées dans mon travail. Je déplace les charges en ménageant ma santé. (C3)	Ils évitent les postures forcées dans leur travail. (C3)
3.4.7	Ils expliquent les dangers pour la santé dus à des facteurs naturels biotiques (plantes et insectes), les conséquences et les mesures préventives. (C2)		Ils identifient les dangers pour la santé dus à des facteurs naturels biotiques (plantes et insectes), les conséquences et les mesures préventives. (C2)
3.4.8	Ils expliquent des mesures préventives contre ces dangers. (C2)	Je prends des mesures préventives contre la mise en danger de la santé par des facteurs naturels biotiques durant mon travail. (C4)	Ils prennent des mesures préventives contre la mise en danger de la santé par des facteurs naturels biotiques durant leur travail. (C4)

## Domaine de compétences 4 :

### Exécuter des travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations

*Les praticiens forestiers réalisent des mesures de soins aux jeunes peuplements et des plantations selon les consignes du supérieur et en sécurité.*

#### Compétence opérationnelle 4.1 :

##### Identifier les essences et tenir compte des exigences sylvicoles.

*Expliquer les exigences sylvicoles des 10 essences (arbres) d'importance régionale.*

CM3 Stratégie d'apprentissage et de travail

CS6 Flexibilité et apprentissage tout au long de la vie

N°	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
4.1.1	Ils décrivent les composantes des plantes ligneuses et expliquent leurs fonctions. (C2)		
4.1.2	Ils expliquent les différentes formes de reproduction des plantes. (C2)		
4.1.3	Ils déterminent les 10 principales essences d'arbres de leur région à l'aide de leurs parties (rameaux hivernaux et estivaux, bourgeons, feuilles, graines, fruits, cônes, bois et écorce). (C3)	Je détermine les 10 principales essences d'arbres de ma région. (C3)	Ils déterminent les 10 principales essences d'arbres de leur région. (C3)

## Compétence opérationnelle 4.2 : Réaliser des travaux de plantation

*Préparer une surface à planter, planter et protéger les plants selon les consignes reçues. Protéger les plants lors du transport et du stockage.*

CM1 Techniques de travail

CS2 Autonomie et comportement responsable

No	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
4.2.1	Ils expliquent les avantages et inconvénients du rajeunissement naturel par rapport à la plantation. (C2)	Je protège et conserve le rajeunissement existant selon l'ordre reçu. (C3)	Ils expliquent les avantages et inconvénients du rajeunissement naturel par rapport à la plantation à l'aide d'exemples concrets. (C3)
4.2.2	Ils énumèrent différentes méthodes de nettoyage des parterres de coupe avec leurs avantages et inconvénients. Ils expliquent quand et pourquoi on peut renoncer au nettoyage. (C2)	Je prépare le parterre de coupe de façon appropriée en vue de la plantation. (C3)	
4.2.3	Ils énumèrent les points clés à respecter lors du transport et du stockage des plants. (C1)	Je protège les jeunes plants durant leur transport et leur stockage. (C3)	
4.2.4	Ils expliquent les avantages et inconvénients de la plantation en automne et au printemps. (C2)		
4.2.5	Ils expliquent les mesures de traitement des plants avant, pendant et après la plantation. (C2)	Je choisis et réalise les mesures appropriées de traitement des plants avant, pendant et après la plantation. (C3).	
4.2.6	Ils décrivent les méthodes de plantations usuelles et présentent leurs avantages et inconvénients. (C2)	Je réalise des plantations selon l'ordre reçu et en appliquant les méthodes et techniques de plantation appropriées. (C3)	

### Compétence opérationnelle 4.3 : Réaliser des soins aux jeunes peuplements.

*Réaliser des soins aux jeunes peuplements selon les consignes reçues et en toute sécurité.*

CM1 Techniques de travail  
CM4 Comportement écologique  
CS2 Autonomie et comportement responsable  
CS3 Santé et sécurité au travail

No	Objectifs évaluateurs école professionnelle (EP)	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice (EF)	Objectifs évaluateurs cours interentreprises (CI)
4.3.1	Ils décrivent les stades de développement et les différentes strates d'une forêt et leurs fonctions. (C2)		
4.3.2	Ils expliquent les critères de qualité des arbres de chaque essence dans une jeune forêt. (C2)		Ils expliquent les critères de qualité des arbres dans une jeune forêt à l'aide d'exemples. (C3)
4.3.3	Ils nomment les outils ou machines appropriés pour réaliser les soins culturaux. (C2)		
4.3.4	Ils expliquent l'utilisation des outils ou machines appropriés pour les soins culturaux. (C2)	Je choisis les outils ou machines appropriés pour réaliser les soins culturaux. (C3)	Ils choisissent les outils ou machines appropriés pour réaliser les soins culturaux. (C3)
4.3.5	Ils expliquent les avantages du dégagement des plants selon la technique de l'entonnoir, comparativement au fauchage intégral dans les jeunes forêts. (C2)	Je dégage les plants selon la technique de l'entonnoir dans des rajeunissements et plantations en utilisant les outils et machines appropriés. (C3)	Ils dégagent les plants selon la technique de l'entonnoir dans des rajeunissements et plantations, à la faux ou faucille. (C3)
4.3.6	Ils distinguent les principes de la sélection positive et de la sélection négative. (C2)	Je désigne et élimine les concurrents des candidats dans un jeune peuplement en fonction des consignes reçues. (C3)	Ils réalisent des soins culturaux dans un jeune peuplement en fonction des consignes reçues. (C3)

## Partie B – Tableau des leçons

Domaines de compétence	Compétences opérationnelles	1ère année	2e année	Total
1. Réaliser des travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes manuelles	1.1 Utiliser les caractéristiques techniques des essences lors des travaux de bûcheronnage 1.2 Mettre en place la signalisation du chantier et organiser la place de travail 1.3 Abattre et façonner des arbres 1.4 Participer aux travaux assistés par treuil	60	40	100
2. Engager et entretenir des moyens techniques	2.1 Utiliser les moyens techniques manuels 2.2 Entretenir la tronçonneuse et les outils 2.3 Entretenir la chaîne de la tronçonneuse 2.4 Manipuler les carburants et les adjuvants	20	20	40
3. Respecter les prescriptions en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'en matière de sécurité au travail.	3.1 Identifier les dangers et apprécier les risques 3.2 Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection. 3.3 Respecter les consignes de l'organisation des secours et porter secours 3.4 Appliquer les règles et les consignes de protection de la santé et de l'environnement	40	40	80
4. Exécuter des travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations	4.1 Identifier les essences et tenir compte des exigences sylvicoles 4.2 Réaliser des travaux de plantation 4.3 Réaliser des soins aux jeunes peuplements	40	60	100
Total de l'enseignement des connaissances professionnelles		160	160	320
Culture générale		120	120	240
Sport		40	40	80
Total leçons		320	320	640

Pour chaque semestre une note est attribuée pour les connaissances professionnelles.

## Partie C – Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

---

### Vocation

<sup>1</sup> Les cours interentreprises (CI) complètent la formation pratique et la formation scolaire.

<sup>2</sup> Ces cours sont obligatoires pour tous les apprentis.

### Responsabilité

<sup>1</sup> Les cours sont organisés sous la responsabilité des organisations du monde du travail dans le secteur forestier.

### Organes

Les organes sont :

- a. la commission de surveillance
- b. la commission des cours.
- c. les centres CI ou d'autres lieux de formation comparables.

### Organisation et réalisation des cours

#### Durée et dates des cours interentreprises

<sup>1</sup> Les cours interentreprises sont répartis sur les trois premiers semestres de l'apprentissage de deux ans. Ils sont d'une durée totale de 32 jours, à raison de huit heures par jour.

<sup>2</sup> La durée et la répartition des cours sont fixées comme suit :

- cours 1 - Bases du bûcheronnage	10	jours en 1 <sup>ère</sup> année (août à octobre)
- cours 2 - Premiers secours pour le personnel forestier	2	jours en 1 <sup>ère</sup> année
- cours 3 - Bûcheronnage élargi	10	jours en 1 <sup>ère</sup> année (novembre à mars)
- cours 4 - Sylviculture	5	jours en 1 <sup>ère</sup> année (mars à juin)
- cours 5 – Bûcheronnage approfondi	5	jours en 2 <sup>e</sup> année (août à novembre)

## Contenu

### Cours 1, 3 et 5 : Bûcheronnage

<i>Compétences opérationnelles</i>	<i>Cours 1 bases</i>	<i>Cours 3 élargi</i>	<i>Cours 5 approfondi</i>
Utiliser les caractéristiques techniques des essences lors des travaux de bûcheronnage (1.1)	X	X	X
Mettre en place la signalisation du chantier et organiser la place de travail (1.2)	X	X	X
Abattre et façonner des arbres (1.3)	X	X	X
Participer aux travaux assistés par treuil (1.4)		x	X
Utiliser les moyens techniques manuels (2.1)	x	x	X
Entretenir la tronçonneuse et les outils (2.2)	x	x	X
Entretenir la chaîne de la tronçonneuse (2.3)		x	X
Manipuler les carburants et les adjuvants (2.4)		x	X
Identifier les dangers et apprécier les risques (3.1)	x	x	x
Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection (3.2)	x	x	X
Respecter les consignes de l'organisation des secours et porter secours (3.3)		X	X
Appliquer les règles et les consignes de protection de la santé. (3.4)	X	X	X

### Cours 2 : Premier secours pour le personnel forestier

<i>Compétences opérationnelles</i>
Respecter les consignes de l'organisation des secours et porter secours (3.3)

### Cours 4 : Sylviculture

<i>Compétences opérationnelles</i>
Identifier les essences et tenir compte des exigences sylvicoles (4.1).
Réaliser des travaux de plantation (4.2).
Réaliser des soins aux jeunes peuplements (4.3)
Utiliser les moyens techniques manuels (2.1)
Entretenir la tronçonneuse et les outils (2.2)
Entretenir la chaîne de la tronçonneuse (2.3)
Manipuler les carburants et les adjuvants (2.4)
Identifier les dangers et apprécier les risques (3.1)
Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection (3.2)
Respecter les consignes de l'organisation des secours et porter secours (3.3)
Appliquer les règles et les consignes de protection de la santé. (3.4)

Les compétences opérationnelles des domaines de compétences 2 et 3 sont développées dans les cours interentreprises 1, 3, 4 et 5.

## Évaluation

Les cours suivants sont évalués : 1, 3, 4 et 5.

## Partie D – Procédure de qualification

### 1. Organisation

La procédure de qualification se déroule dans une entreprise formatrice ou dans une autre entreprise appropriée et dans une école professionnelle.

La personne en formation dispose d'un poste de travail et des installations nécessaires en bon état. La convocation à l'examen précise quel matériel la personne en formation doit apporter et quels supports peuvent être utilisés.

### 2. Domaines de qualification

#### 2.1 Travail pratique

Dans le domaine du travail pratique, les compétences opérationnelles développées dans le cadre de la formation sont évaluées pendant 10 heures.

Le travail pratique est organisé sous forme de travaux pratiques prescrits (TPP). Les organes d'examen compétents décident du lieu de l'examen.

Le travail pratique est composé de trois positions :

Pos.	Domaines de compétences	Durée (h)	Pondération
1	Réaliser des travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes de récolte manuelles	6	4
2	Exécuter des travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations.	3	2
3	Engager et entretenir des moyens techniques	1	1

#### 2.2 Connaissances professionnelles

Dans le domaine des connaissances professionnelles, les compétences opérationnelles sont évaluées par écrit pendant 1 heure et à l'oral pendant 1 heure.

Pos.	Domaines de compétence	écrit	oral
1	Respecter les prescriptions en matière de protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'en matière de sécurité au travail	X	
2	Exécuter des travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations		X

#### 2.3 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification «culture générale» est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

### 3. Notes d'expérience

La note d'expérience est composée – en conformité avec les dispositions de l'ordonnance – des positions suivantes :

Pos.	Libellé
1	Connaissances professionnelles (moyenne des notes de semestres)
2	Évaluation des performances lors des cours interentreprises (moyenne des cours CI 1, 3, 4 et 5)

---

## Approbation et entrée en vigueur

---

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Les représentants des organisations du monde du travail forêt

Soleure, le 17.09.12

Économie forestière Suisse  
Hanspeter Egloff

Berne, le 17.09.12

Entrepreneurs Forestiers Suisse  
Pius Wiss

Lyss, le 17.09.12

Association Suisse des Forestiers  
Markus Steiner

Maienfeld, le 17.09.12

Centre forestier de formation, Maienfeld  
Stefan Brühlhart

Lyss, le 17.09.12

Centre forestier de formation, Lyss  
Alan E. Kocher

Le présent plan de formation est approuvé par l'Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie OFFT en application de l'article 8, alinéa 1 de l'ordonnance du 15 octobre 2012 sur la formation professionnelle initiale de praticienne forestière AFP/praticien forestier AFP.

Berne, le 15 octobre 2012

Vice-directeur exécutif:  
Blaise Roulet

## Modification du plan de formation

Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (annexe 2) ont été révisées par l'OrTra signataire avec l'aide d'un(e) spécialiste de la sécurité au travail. Elles remplacent les mesures d'accompagnement du 6 juillet 2015.

Les mesures d'accompagnement ont été approuvées par le SECO le 18 juillet 2024.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 1er décembre 2024.

Lyss, le 15 novembre 2024

Ortra Forêt Suisse

Le président

Le secrétaire général

Mattia Soldati

Rolf Dürig

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 19 novembre 2024

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi  
Directeur suppléant  
Chef de la division Formation professionnelle et continue

## Annexe au plan de formation

### Annexe 1 – Glossaire

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>
Débardage	Opération servant à déplacer les troncs abattus depuis la coupe (peuplement) vers un chemin ou ils seront chargés sur un camion. Utilisation d'un tracteur forestier ou d'un autre moyen.
Diamètre à hauteur de poitrine	Diamètre de l'arbre mesuré à 1.3 mètre du sol.
EPI	Équipement de protection individuelle (par exemple casque, lunettes, pantalon de sécurité, souliers de sécurité, gants, etc.).
Méthodes de récolte manuelles	Bûcheronnage : Abattage et façonnage des arbres à l'aide de la tronçonneuse, de moyens manuels et d'outils. Le débardage des troncs se réalise dans une deuxième phase de travail par rapport au bûcheronnage.
Nettoyage du parterre de coupe	Après le débardage le bois restant (branches, cimes etc.) est mis en tas ou retiré de la surface de la coupe afin de favoriser la régénération.
Posture forcée	Posture/position de travail nuisible pour la santé (par exemple dos courbé, gestes brusques, mouvement en rotation).
Rajeunissement / régénération	Renouvellement d'un peuplement forestier, remplacement d'un peuplement d'âge mûr par de jeunes arbres.
Régénération naturelle	Les jeunes arbres sont issus des graines tombées sur le sol forestier.
Régénération artificielle	Plantation de jeunes arbres élevés/cultivés en pépinière.
Résistance aux intempéries	Avoir la volonté et la capacité de travailler à l'extérieur par toutes les conditions météorologiques.
Soins aux jeunes forêts	Interventions dans la jeune forêt afin de conduire/diriger le développement du peuplement forestier.
Tableau de détection des pannes	Canevas et checklist servant à identifier systématiquement la cause d'un dérangement d'une machine.
Travaux assistés par treuil	Le treuil sert à assurer la sécurité, faciliter le travail ou diriger la chute de l'arbre. Dérouler le câble de la bobine du treuil, crocher ou décrocher une charge pendant les travaux de bûcheronnage.

## Annexe 2 - Mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'Ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; SR 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des apprentis praticiens forestiers et praticiennes forestières AFP dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de formation, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que l'entreprise applique les mesures d'accompagnement suivantes:

<b>Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux</b> (référence: ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, du 12.01.2022, état le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	
<b>Article, lettre, chiffre</b>	<b>Travaux dangereux</b> (selon la nomenclature de l'ordonnance du DEFR, RS 822.115.2)
<b>3</b>	<b>Contrainte physique</b>
3a	Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans,</li> <li>2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans .</li> </ol>
3c	Travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation,</li> <li>2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou</li> <li>3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.</li> </ol>
<b>4</b>	<b>Influences physiques</b>
4c	Travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A)
4d	Travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une exposition aux vibrations main-bras $A(8)$ supérieure à $2,5 \text{ m/s}^2$ .
4h	Travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à: <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Rayons ultraviolets d'une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), notamment lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc ou d'une exposition prolongée au soleil</li> </ol>
<b>5</b>	<b>Agents chimiques impliquant des dangers physiques</b>
5a	Travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) n°1272/20081, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim): <ol style="list-style-type: none"> <li>3. aérosols inflammables: H222,</li> <li>4. liquides inflammables: H224</li> </ol>

<b>Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux</b> (référence: ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, du 12.01.2022, état le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	
<b>Article, lettre, chiffre</b>	<b>Travaux dangereux</b> (selon la nomenclature de l'ordonnance du DEFR, RS 822.115.2)
<b>6</b>	<b>Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques</b>
6a	Travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) n°1272/20081, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim2: 2. corrosion cutanée : H314
<b>8</b>	<b>Outils de travail dangereux</b>
8a	Outils de travail en mouvement ci-après: 6. Machines forestières
8b	Outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc
<b>10</b>	<b>Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel</b>
10c	Travaux dans un environnement non sécurisé Travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation
<b>12</b>	<b>Non-perception de signaux sonores</b>
	Travaux présentant un risque d'accident professionnel en raison de la non-perception de signaux sonores, en particulier les travaux sur des voies ferrées où circulent des véhicules effectuant des manœuvres ou des trains.

Solution de branche Forêt: il est recommandé aux entreprises formatrices de s'affilier à la solution de branche Forêt. Ainsi, elles peuvent partir du principe qu'en appliquant les solutions de branche, elles couvrent les domaines de prévention et les mesures d'accompagnement décrits dans l'annexe 2.

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>2</sup>	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
				Formation			Instruction	Surveillance <sup>1</sup>		
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'école pro- fessionnelle		Const- tante	Fréa- quente	Occasion- nelle
Récolte des bois, Régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières Utilisation et entretien de moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surcharge de l'appareil locomoteur</li> <li>• Postures et mouvements défavorables</li> </ul>	3a 3c	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus de travail plus ergonomiques</li> <li>• Utilisation de moyens auxiliaires techniques</li> <li>• Adopter une posture et une méthode de travail ergonomiques</li> <li>• Respecter les pauses de récupération</li> <li>• Changement d'activité</li> <li>• Exercices de gymnastique pour améliorer les capacités physiques (force, mobilité, endurance)</li> </ul> FE Suva 44018.f «Soulever et porter correctement une charge»	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	1, 2, 3, 4, 5	1 <sup>re</sup> AA	Enseignement et application pratique	-	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	-
Utilisation de machines et d'appareils lors de : - récolte des bois - régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières - utilisation et entretien des moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruit</li> <li>• Vibrations</li> </ul> générés par les tronçonneuses, les débroussailluses	4c 4d	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation/manipulation conformément au mode d'emploi</li> <li>• Utilisation d'un EPI (par ex. protection auditive à partir de 85 dB(A), gants)</li> <li>• Limitation des temps d'exposition</li> <li>• Changement d'activité</li> <li>• Maintenance conformément aux prescriptions des constructeurs (par ex. remplacement en temps utile des pièces du système antivibration)</li> <li>• Pauses brèves</li> </ul> SFE Suva 44057.f «Bruit dangereux pour l'ouïe aux postes de travail» FE Suva 44089.f «Les vibrations : un facteur de risque – Protégez la santé de vos collaborateurs!»	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	1, 2, 3, 4, 5	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	Enseignement et application pratique	-	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	-

<sup>1</sup> La surveillance des apprenants doit être effectuée sur la base des risques liés aux activités individuelles et en fonction du niveau de formation atteint. L'interdiction du travail isolé n'est donc pas supprimée ! Le niveau de formation atteint doit être documenté, par exemple à l'aide du plan de formation de l'entreprise.

<sup>2</sup> Article de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, du 12.01.2022, état le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>2</sup>	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
				Formation			Instruction	Surveillance <sup>1</sup>		
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'école pro- fessionnelle		Cons- tante	Fréa- quente	Occasion- nelle
Travaux à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages à la peau et aux yeux provoqués par les rayons UV du soleil</li> </ul>	4h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre le soleil (couvre-chef, vêtement, lunettes de soleil et crème solaire)</li> </ul> Suva <a href="http://www.suva.ch/soleil">www.suva.ch/soleil</a>	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	-	1 <sup>re</sup> AA	Enseignement et application pratique	-	1 <sup>re</sup> AA	NeA
Faire le plein des véhicules et des machines, entreposer et transvaser des liquides facilement inflammables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carburant renversé sur les vêtements, l'EPI ou la peau</li> <li>• Carburant renversé au sol</li> <li>• Le carburant prend feu</li> <li>• Atteintes à la santé par des substances cancérigènes ou toxiques</li> </ul>	5a 6a	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indications des fiches techniques de sécurité</li> <li>• Systèmes de remplissage de sécurité</li> <li>• Attitude à adopter en cas d'urgence/d'accidents et moyens auxiliaires à mettre en œuvre le cas échéant (par ex. agents d'extinction, liants pour huile/carburant)</li> </ul> FE Suva 11030.f « Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir »	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	1, 3, 4, 5	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	Enseignement et application pratique	-	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	-
Utilisation de machines et d'appareils lors de : - récolte des bois - régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières - utilisation et entretien des moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Machiniste coincé ou touché</li> <li>• Éléments mécaniques non protégés en mouvement</li> <li>• Moyens de travail ou de transport en mouvement (risque d'être renversé, de tomber, d'être écrasé)</li> <li>• Éléments non contrôlés en mouvement (éléments basculants, oscillants, projetés, roulants ou glissants)</li> <li>• Blessures par coupures</li> <li>• Risque d'être atteint ou entraîné par des parties d'arbres sous tension qui tombent ou qui glissent</li> <li>• Mise en danger d'autres personnes</li> </ul>	8a 8b 10c	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation/manipulation conformément au mode d'emploi</li> <li>• Dispositifs de sécurité</li> <li>• Utilisation d'un EPI</li> <li>• Règles de sécurité</li> <li>• Technique de travail</li> <li>• Manipulation correcte et exécution du travail en bonne et due forme</li> <li>• Maintenance conformément aux spécifications des constructeurs</li> </ul> ForêtSuisse, « Récolte des bois » (classeur avec fiches de contrôle) CODOC Apprécier le niveau de compétences des apprentis (niveau de formation atteint) « Apprécier l'arbre, l'abattre et l'ébrancher » DP Suva 84034.f / SP 88817.f « Dix règles vitales pour le travail en forêt » FE Suva 44011.f « Risques d'accidents et règles de sécurité lors de l'abattage des arbres » FE Suva 44064.f « Examen de l'arbre et de son environnement – Choisir une méthode et une taille d'abattage sûres » Brochure de sécurité STIHL « Travailler en sécu-	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	1, 3, 4, 5	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	Enseignement et application pratique	1 <sup>re</sup> AA	2 <sup>e</sup> AA	-

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>2</sup>	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>1</sup> de l'entreprise						
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'école pro- fessionnelle	Instruction	Surveillance <sup>1</sup>		
								Cons- tante	Fré- quente	Occasion- nelle
			<p>rité avec la débroussailluse» FE Suva 44069.F «Travaux en forêt: une affaire de pros! »</p>							
Participation au débardage sur les terrains carrossables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'être frappé par une charge pivotante ou tombante</li> <li>Risque d'être frappé par des câbles à la suite d'une rupture brutale</li> <li>Risque d'être renversé par un véhicule</li> </ul>	8a 8b 10c	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones dangereuses</li> <li>Règles de comportement</li> <li>Communication, compréhension</li> <li>Utilisation d'un EPI (par ex. pour la visibilité)</li> <li>Formation de charges</li> <li>Bois mort</li> <li>Utilisation/manipulation selon le manuel d'utilisation</li> </ul> <p>ForêtSuisse «Récolte des bois» (classeur avec fiches de contrôle) Directive CFST 2134.f « Directive Travaux forestiers »</p>	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	1, 3, 5	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	Enseignement et application pratique	1 <sup>re</sup> AA	2 <sup>e</sup> AA	-
Participation à la récolte du bois et au débardage en terrain carrossable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Danger résultant de la non-perception de signaux sonores émis par des machines ou des collaborateurs</li> </ul>	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones dangereuses</li> <li>Règle de comportement</li> <li>Communication, compréhension, moyens de communication, moyens auxiliaires</li> </ul> <p>Directive CFST 2134.f « Directive Travaux forestiers » Suva Form. 88216.f «Attribution du travail et organisation en cas d'urgence en forêt » Suva FT 33083.f « Protection des tiers lors de travaux en forêt »</p>	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	1, 3, 5	1 <sup>re</sup> /2 <sup>e</sup> AA	Enseignement et application pratique	1 <sup>re</sup> AA	2 <sup>e</sup> AA	-

**Légende :** AA: Année(s) d'apprentissage; ARF: Après achèvement réussi de la formation; BR :brochure ; CI :Cours interentreprises; DP: Dépliant; EP: École professionnelle; FE: Feuille; FT: Fiche thématique; LC: Liste de contrôle; MA: Manuel; SP: Support pédagogique.



### Annexe 3 – Verbes utilisés pour les différents niveaux taxonomiques

Niveau	Verbes
C1 – savoir	Expliquer, énumérer
C2 – comprendre	Expliquer, décrire, nommer, présenter, identifier, distinguer
C3 – appliquer	Tenir compte, mettre en œuvre, préparer, placer, organiser, installer, fixer, ébrancher, appliquer, façonner, choisir, débiter, communiquer, crocher, utiliser, aménager, réaliser, détecter, affûter, entreposer, identifier, prendre les mesures, réduire, éviter, déplacer, déterminer, protéger, conserver, énumérer, préparer, protéger, expliquer, dégager, désigner, éliminer, exécuter,
C4 – analyser	Accomplir, déduire, interpréter, abattre, évaluer, crocher (des charges), reconnaître, transporter, manier, déclencher, prendre des mesures appropriées, accomplir, utiliser, entretenir, mettre en œuvre, donner l'alerte, réaliser
C5 – synthétiser	<i>Dans le présent plan de formation de praticienne forestière / praticien forestier il n'y a pas d'objectif du niveau C5.</i>
C6 – évaluer	Apprécier (l'arbre et son environnement) et décider (technique, sécurité)

#### Annexe 4 – Liste des documents relatifs à la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale de praticien forestier AFP avec indication des organes de diffusion.

<i>Documents</i>	<i>à commander auprès de</i>
1. Ordonnance de l'OFFT sur la formation professionnelle initiale de praticienne forestière/praticien forestier avec attestation professionnelle fédérale	<p><i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation : <a href="http://www.bvz.admin.ch">www.bvz.admin.ch</a> &gt; Professions A-Z</p> <p><i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique : <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a></p>
2. Plan de formation pour la formation professionnelle initiale de praticienne forestière / praticien forestier	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
3. Notice «Examen médical d'aptitude à la profession»	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
4. Notice «Équipement minimal de l'entreprise formatrice»	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
5. Documentation relative au stage d'orientation professionnelle	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
6. Dossier de formation	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
7. Programme de formation dans l'entreprise	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
8. Rapport de formation forêt	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
9. Directives pour les cours interentreprises (programmes cadres, appréciation et notation)	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
10. Directives pour la procédure de qualification	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
11. Plan d'étude cadre pour l'école professionnel	CODOC, Lyss, <a href="http://www.codoc.ch">www.codoc.ch</a>
12. Directives CFST 2134 Travaux forestiers	CFST, <a href="http://www.ekas.admin.ch">www.ekas.admin.ch</a>
13. Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA, 832.20) et Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA, 832.30)	<a href="http://www.admin.ch">www.admin.ch</a>